

# PACS

## Liste des pièces à fournir

\*\*\*

### 1/ CONVENTION de PACS [Lien vers cerfa](#)

*(Partenaire sous tutelle : identité et signature du tuteur et autorisation juge des Tutelles*

*Partenaire sous curatelle : identité et signature du curateur)*

**Joindre photocopie pièce identité du tuteur ou curateur.**

### 2/ DÉCLARATION de PACS [Lien vers cerfa](#)

Elle comprend : - l'attestation sur l'honneur de résidence (*pas de résidence secondaire*)

- la déclaration de non parenté et d'alliance

### 3/ PIÈCES IDENTITÉ en cours de validité original + photocopie

*(comportant nom, prénoms, date et lieu de naissance, photo récente, signature et nom de l'autorité)*

\* Si double nationalité, fournir les 2 pièces d'identité

### 4/ ACTES de NAISSANCE avec filiation de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour les étrangers)

Si naissance à l'étranger : faire demande au SCEC de Nantes, en ligne sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Si veuvage : acte de décès de l'ex-conjoint **ou** son acte de naissance **ou** photocopie livret de famille

Si divorce pas mentionné sur l'acte : photocopie du livret de famille avec mention de divorce

Si acte de naissance en langue étrangère : produire la traduction faite par un traducteur assermenté (Apostille à faire apposer si nécessaire)

## ETRANGERS

### Pièces complémentaires

**CERTIFICAT de COUTUME** du consulat **ou certificat des autorités de son pays** indiquant âge majorité, célibat, absence de régime de protection

*(pas nécessaire pour les ressortissants de l'OPFRA)*

**CERTIFICAT de NON PACS** à demander au SCEC de Nantes

**ATTESTATION de NON INSCRIPTION au REPERTOIRE CIVIL annexe** du SCEC de Nantes si résidence **depuis plus de 1 an** en France

Où s'adresser ? : Service central d'état-civil  
Département « Exploitation »  
Section PACS  
11, rue de la Maison Blanche  
44941 Nantes Cedex 09